



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1.3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1.3-OXATHIANE 1% IN PG

Autres désignations commerciales

Legacy code: NA3578-1PG

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société:	Axxence Corporation	
Rue:	1050 Cypress Creek Road	
Lieu:	USA-71463 Oakdale, LA	
Téléphone:	318-215-1456	Téléfax: 318-335-1579
E-mail:	customerservice-usa@axxence.com	
Internet:	www.axxence.com	

Fournisseur

Société:	Axxence Corporation	
Rue:	1050 Cypress Creek Road	
Lieu:	USA-71463 Oakdale, LA	
Téléphone:	318-215-1456	Téléfax: 318-335-1579
E-mail:	customerservice-usa@axxence.com	
Internet:	www.axxence.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

EMERGENCY 24 HOUR CONTACT

ChemTrec: 1-800-424-9300

Contract # 219030

Information supplémentaire

National emergency contact FR: French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network Centre Antipoison de Nancy, CHU de Nancy, Hôpital Central, 29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 53035 NANCY Cedex + 33383852192 or +33145425959
bnpc@chru-nancy.fr <http://www.centres-antipoison.net/>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Mentions de danger

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 2 de 12

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL			98,5 - 99,0 %
	200-338-0		01-2119456809-23	
67715-80-4	NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE			1,0 - 1,5 %
	614-109-1			
	Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H319 H336 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
57-55-6	200-338-0	PROPYLENE GLYCOL	98,5 - 99,0 %
		dermique: DL50 = 20800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 22000 mg/kg	
67715-80-4	614-109-1	NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE	1,0 - 1,5 %
		par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Poudre d'extinction / Dioxyde de carbone (CO₂) / Mousse**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1.3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 3 de 12

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication de: - Produits d'assainissement de l'air - Parfums, produits parfumés - Produits pharmaceutiques - Cosmétiques, produits de soins personnels - Substances aromatisantes - Autres

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 4 de 12

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation		
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	168 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	50 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³
67715-80-4	NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE		
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	3,53 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	systémique	10,59 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,869 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	2,607 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environnemental	Valeur	
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL	
Eau douce	260 mg/l	
Eau douce (rejets discontinus)	183 mg/l	
Eau de mer	26 mg/l	
Sédiment d'eau douce	572 mg/kg	
Sédiment marin	57,2 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	20000 mg/l	
Sol	50 mg/kg	
67715-80-4	NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE	
Eau douce	0,04 mg/l	
Eau de mer	0,004 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1,36 mg/kg	
Sédiment marin	0,136 mg/kg	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	6,2 mg/l	
Sol	0,366 mg/kg	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1.3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 5 de 12

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	
Couleur:	incolore
Odeur:	fruité
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	186 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	102 °C
Température d'auto-inflammation:	>400 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	0,11 hPa
(à 20 °C)	
Pression de vapeur:	1,81 hPa
(à 50 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,04 g/cm³
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif. non explosif conforme UE A.14

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en solvant:	99%
Teneur en corps solides:	0%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 6 de 12

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL				
	orale	DL50 mg/kg	22000	Rat	REACH registration
	cutanée	DL50 mg/kg	20800	Lapin	GESTIS
67715-80-4	NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	REACH registration OECD 423

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 7 de 12

Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Autres informations

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	40613	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	REACH registration Guideline: Environment Canada (1990)
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	19000	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH registration OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	18340	48 h	Ceriodaphnia spec	REACH registration EPA 600/4-90/0-27
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	11530	7 d	Pimephales promelas (tête de boule)	REACH registration EPA 600/4-89/001
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	15000	14 d	Pseudokirchneriella subcapitata	REACH registration OECD 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	13020	7 d	Ceriodaphnia spec	REACH registration EPA 600/4-89/001
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	>20000	0 h	Pseudomonas putida	REACH registration German guideline:"Bewert ung wassergefahr
67715-80-4	NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	43 mg/l	96 h	Espèces de poissons (non définies)	REACH registration
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	40 mg/l	72 h		REACH registration
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	72,4	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	REACH registration OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 ()	310 mg/l	0.5 h	Boue activée	REACH registration

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 8 de 12

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL			
	OECD 301F	98,3%	28	REACH registration
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
67715-80-4	NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE			
	OECD 301 D	7%	28	REACH registration
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL	-1,07
67715-80-4	NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1,3-OXATHIANE	2,98

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
57-55-6	PROPYLENE GLYCOL	0,09		REACH registration

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160306 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05

Code d'élimination des déchets - Résidus

160306 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1.3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 9 de 12

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1.3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 10 de 12

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Directive 2010/75/UE sur les
émissions industrielles: 100 % (1040 g/l)

Directive 2004/42/CE relative à COV
dans les vernis et peintures: 100 % (1040 g/l)

Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les)
section(s): 1,5,6,7,9,11,15,16.

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1.3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 11 de 12

Abréviations et acronymes

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
 Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 CLP: Classification, labelling and Packaging
 REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
 GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
 UN: United Nations
 DNEL: Derived No Effect Level
 DMEL: Derived Minimal Effect Level
 PNEC: Predicted No Effect Concentration
 ATE: Acute toxicity estimate
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
 intérieures)
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
 Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et
 évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).
 CE/CEE: Communauté européenne/Communauté économique européenne
 UE: Union européenne
 Facteur M: Facteur de multiplication
 IATA: International Air Transport Association
 DGR: Dangerous Goods Regulations
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 TI: Technical Instructions
 COV/VOC: composé organique volatil (volatile organic compound)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

NATURAL 2-METHYL-4-PROPYL-1.3-OXATHIANE 1% IN PG

Révision: 08.04.2026

Code du produit: 357854

Page 12 de 12

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)